

TARIF D'ABONNEMENT :

BUREAUX & RÉDACTION

ABONNEMENTS & ANNONCES :

BOURNAIS-TOURCOING. — Trois mois. 13 fr. 50. Six mois. 26 fr. Un an. 50 fr. PAS-DE-CALAIS. — SOMME. — AISNE. — TROIS MOIS. 15 fr. Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Les prix d'abonnement sont payables d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrais, 43. Les Abonnements et Annonces sont reçus à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Directeur : ALFRED REBOUX

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1893.

LE NOUVEAU REICHSTAG

Les scrutins de ballottage pour le Reichstag allemand ont sensiblement modifié les résultats du premier tour. Le gouvernement paraît avoir obtenu, en définitive, la majorité en faveur de la loi militaire. Nous disons « paraît », parce que, si vraiment cette majorité existe, elle est si faible que le moindre incident pourrait la déplacer et la faire disparaître. On calcule qu'elle ne dépasse pas, en l'état, cinq ou six voix. C'est peu, quand on songe à l'énorme pression que le gouvernement impérial a exercée. Il est clair qu'au fond le pays partage l'opinion du dernier Reichstag contre l'aggravation des charges de guerre. Il se sent écorché par les exigences du militarisme prussien, et il résiste de son mieux sous le fardeau dont on l'accable.

Mais, dans les élections qui viennent d'avoir lieu, il y a eu d'autres considérations de toutes sortes qui ont pesé sur les manifestations du suffrage universel. Beaucoup se sont alarmés des conséquences que pourrait avoir une opposition ouverte. On a craint que l'échec du gouvernement, atteignant directement l'empereur, n'ouvrit l'ère des plus graves conflits. Il est hors de doute que les institutions pouvaient être menacées et qu'il était question de restreindre le suffrage universel et même les libertés parlementaires, si étroites qu'elles soient déjà dans la Constitution actuelle.

D'autre part, on se demandait, non sans préoccupation, si, de cette situation intérieure, devenue critique, il ne sortirait pas quelque complication extérieure imprévue. Ces inquiétudes, plus ou moins fondées, ont certainement fait hésiter plus d'un électeur. C'est ce qui explique, en grande partie, le léger succès du gouvernement ; mais, encore une fois, ce succès est si modeste qu'il doit être une leçon plutôt qu'une force. Il est clair que l'Allemagne est partagée en deux sur l'opportunité et la nécessité de la loi militaire.

Cette situation imposera probablement beaucoup de réserve à l'empereur Guillaume et à M. de Caprivi. Ils ne sont pas assez sûrs de la très faible majorité qu'ils ont conquise pour la compromettre par trop d'exigences. Tout indique qu'on tentera sans doute quelque transaction qui atténuera la loi projetée, et qu'on cherchera encore à s'entendre, sur un système mixte, avec le centre ou avec quelques autres groupes plus ou moins faibles. Le compromis Huelne, bien qu'il ait été absolument discrédité dans les élections, pourrait bien renaître sous une forme quelconque.

Si nous ne nous trompons, il faut s'attendre à quelque chose de semblable. Le gouvernement, étant désormais certain d'une petite majorité, va manœuvrer sur l'échiquier parlementaire, de façon à attirer à lui, par diverses concessions, des concours de nature à augmenter le nombre de ses partisans. Il ne faut pas se dissimuler qu'il y sera aidé par les succès mêmes qu'ont remportés les socialistes.

L'accroissement du nombre des députés socialistes reste le fait saillant des dernières élections. Ils seront plus de cinquante au nouveau Reichstag, et le nombre de voix qu'ils ont obtenues dans l'ensemble des scrutins, atteste un progrès considérable de leur parti. Mais c'est en même temps un péril qui donnera fort à réfléchir aux autres partis, qui ne veulent ni révolution ni bouleversement social. On peut prévoir que la crainte

LE CAS DE M. BARJETON

Paris, 27 juin. — On a fait pas mal de bruit au Palais-National au sujet de la révocation de M. Barjeton. Il est maintenu à son poste, mais il est dit que M. Dupaix a écrit quelque peu louché, s'est emporté et a jeté dans les eaux louches. Il a fait avec son tempérament peu ménagé de fractions.

L'adoption du projet de loi sur le régime des eaux, par le conseil municipal de Paris, a été l'occasion d'un incident qui a été l'objet de beaucoup de commentaires. M. Dupaix a écrit quelque peu louché, s'est emporté et a jeté dans les eaux louches. Il a fait avec son tempérament peu ménagé de fractions.

M. Dupaix n'a rien voulu entendre ; bien mieux, M. Barjeton ayant manifesté qu'il préférait donner sa démission, M. Dupaix a écrit quelque peu louché, s'est emporté et a jeté dans les eaux louches. Il a fait avec son tempérament peu ménagé de fractions.

L'AFFAIRE DES DOCUMENTS ANGLAIS DÉROBÉS

Une déclaration de M. Cazelles

Paris, 27 juin. — M. Cazelles, ancien préfet des Bouches-du-Rhône et ancien chef de la sûreté générale, interrogé sur la question de savoir s'il avait connu autrefois Norton, répond qu'il ne se souvient pas d'avoir eu connaissance de ce personnage. « Oui, étant à Marseille, j'ai connu Norton ; mais il n'est possible de nous en dire plus long. Ce serait traîner la question en longueur et nous ne sommes pas dans de telles conditions ni à cause de qui j'ai connu ».

L'Instruction

Paris, 27 juin. — M. Althain a passé toute la matinée dans son cabinet, pour y vérifier certaines pièces du dossier de l'affaire Norton. Il a entendu les déclarations de M. Dupaix, et a vu les documents qui ont été remis à son cabinet à trois heures et demie, étant entré une heure.

M. Dupaix a été admise à voir ce matin son mari qui, par suite d'une nouvelle décision, ne prendra plus ses repas dans une salle de la sûreté mais bien dans sa cellule du dépôt.

On parle de l'arrestation imminente d'un nommé G... qui aurait été mêlé à l'affaire des faux documents. M. Althain a entendu très longuement M. Millevoix qui est sorti de son cabinet à trois heures et demie, étant entré une heure.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 27 juin. — On a trouvé chez Norton, une lettre de M. Duret contenant ce passage qui compromettrait : « Pressez les traductions, on s'impatiente. »

Paris, 27 juin. — On dit que les directeurs de journaux et les syndicats de journalistes se basant sur le précédent Nermick, réclameraient la mise en liberté provisoire de M. Duret.

Paris, 27 juin. — Aux déclarations de M. Judet, rédacteur du Petit Journal, il faut ajouter celle-ci : M. Martini, directeur du Petit Journal, n'a pas reçu l'ordre d'acheter les documents de M. Norton, étant parti le mardi matin, 26 juin, à la messe, et n'étant pas venu à son bureau.

Paris, 27 juin. — Une personne qui a connu Norton à Marseille, nous donne sur lui, les renseignements suivants : Norton, pendant son séjour à Marseille, ne sachant comment occuper son esprit d'inactivité, se tournait vers la politique et venait offrir ses services à tous les partis, se montrant absolument désintéressé.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

Paris, 27 juin. — M. Duret a été arrêté par la police de Roubaix, le 27 juin, à 10 heures, et conduit à la prison de Valenciennes. Il est accusé d'avoir dérobé des documents appartenant à la sûreté générale.

LES ARTICLES

Après une réplique de M. Roger, l'article ter est adopté. L'article 2 dit que tout patron faisant une avance en espèces ou en outillage, dont les ouvriers ont l'usage, ne peut se faire rembourser par retenues inférieures au dixième du montant des salaires exigibles. Il est adopté.

Après une réplique de M. Roger, l'article ter est adopté. L'article 2 dit que tout patron faisant une avance en espèces ou en outillage, dont les ouvriers ont l'usage, ne peut se faire rembourser par retenues inférieures au dixième du montant des salaires exigibles. Il est adopté.

Après une réplique de M. Roger, l'article ter est adopté. L'article 2 dit que tout patron faisant une avance en espèces ou en outillage, dont les ouvriers ont l'usage, ne peut se faire rembourser par retenues inférieures au dixième du montant des salaires exigibles. Il est adopté.

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS

La Chambre décide l'urgence et adopte sans débats les articles et l'ensemble du projet et les propositions de loi de M. Camille Dreyfus, Laroche Jombert et Pierre Richer, concernant les pensions proportionnelles des officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'hygiène publique. La Chambre s'est arrêtée à l'article 3 qui avait été renvoyé à la commission.

LES FLANELLES DE COTON

L'article qui pour l'hiver aura assurément de la vogue, c'est le genre de Thizy et de Pont-Trambouze (Rhône). Il se fabrique sur ces places un article d'un goût et d'une beauté incontestables. Ce tissu, généralement employé pour chemises d'homme et très solide ; le traitement supérieur et une heureuse combinaison de nuances donnent à cet article pur coton un aspect qui lui permet de rivaliser avec les belles flanelles laine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président. La séance est ouverte à deux heures.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Althain, juge d'instruction, qui demande que les documents déposés jeudi sur la tribune de la Chambre par M. Millevoix soient communiqués au juge d'instruction.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux salaires ; 2^e les propositions de loi de M. Jacquemart Thellier de Melin, de M. Lemaître et de M. Chiché relatives à la saisie-arrêt des salaires ou appointements des ouvriers ou employés. L'urgence est déclarée.

Une exécution capitale à Versailles

Versailles, 28 juin. — Ce matin à six heures l'exécution de Dupuy, l'assassin des époux Combar, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, le 21 avril dernier, a eu lieu à Versailles.

Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire

Nancy, 28 juin. — Un militaire du 66^e de ligne, Gévy vient d'être frappé d'une balle à la tête sur le plateau de Malzeville, tandis que sa compagnie faisait la petite guerre.

Une famille assassinée en Italie

Rome, 28 juin. — On écrit de Siamon-Cacoforte, le 26, qu'une famille de six personnes a été assassinée dans leur demeure tous les membres de la famille Bastianoni-Prano, composée de père, de mère, de trois fils de 10 à 18 ans et d'une fille de 20 ans. Une cuisinière aussi avait été tuée tous ces crimes auraient été commis au moyen d'un marteau.

Discours de M. Thellier de Melin

M. THELLIER DE MELIN. — Les frais de salaires sont excessifs, on voit des ouvriers traitant à leur suite des boues de leur salaires.

M. THELLIER DE MELIN. — Les frais de salaires sont excessifs, on voit des ouvriers traitant à leur suite des boues de leur salaires.

M. THELLIER DE MELIN. — Les frais de salaires sont excessifs, on voit des ouvriers traitant à leur suite des boues de leur salaires.

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS

La Chambre décide l'urgence et adopte sans débats les articles et l'ensemble du projet et les propositions de loi de M. Camille Dreyfus, Laroche Jombert et Pierre Richer, concernant les pensions proportionnelles des officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'hygiène publique. La Chambre s'est arrêtée à l'article 3 qui avait été renvoyé à la commission.

LES FLANELLES DE COTON

L'article qui pour l'hiver aura assurément de la vogue, c'est le genre de Thizy et de Pont-Trambouze (Rhône). Il se fabrique sur ces places un article d'un goût et d'une beauté incontestables. Ce tissu, généralement employé pour chemises d'homme et très solide ; le traitement supérieur et une heureuse combinaison de nuances donnent à cet article pur coton un aspect qui lui permet de rivaliser avec les belles flanelles laine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président. La séance est ouverte à deux heures.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Althain, juge d'instruction, qui demande que les documents déposés jeudi sur la tribune de la Chambre par M. Millevoix soient communiqués au juge d'instruction.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux salaires ; 2^e les propositions de loi de M. Jacquemart Thellier de Melin, de M. Lemaître et de M. Chiché relatives à la saisie-arrêt des salaires ou appointements des ouvriers ou employés. L'urgence est déclarée.

Une exécution capitale à Versailles

Versailles, 28 juin. — Ce matin à six heures l'exécution de Dupuy, l'assassin des époux Combar, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, le 21 avril dernier, a eu lieu à Versailles.

Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire

Nancy, 28 juin. — Un militaire du 66^e de ligne, Gévy vient d'être frappé d'une balle à la tête sur le plateau de Malzeville, tandis que sa compagnie faisait la petite guerre.

Une famille assassinée en Italie

Rome, 28 juin. — On écrit de Siamon-Cacoforte, le 26, qu'une famille de six personnes a été assassinée dans leur demeure tous les membres de la famille Bastianoni-Prano, composée de père, de mère, de trois fils de 10 à 18 ans et d'une fille de 20 ans. Une cuisinière aussi avait été tuée tous ces crimes auraient été commis au moyen d'un marteau.

LE CRÉDIT FONCIER

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Blavier sur le Crédit Foncier.

M. BLAVIER cherche à établir : 1^o que dans les contrats de prêts fonciers qu'il réalise, le gouvernement viole les articles 83 et 84 des statuts ; 2^o que le gouvernement viole les articles 79 et 82 des statuts qui exigent que le capital réalisé par l'émission d'obligations soit versé dans le délai de six mois.

M. PEYRAL. — J'appelle ici, Messieurs, l'opinion du ministre des finances et je ne puis produire les rapports d'inspecteurs qui ont servi à la former, sans nuire au crédit du Parlement.

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS

La Chambre décide l'urgence et adopte sans débats les articles et l'ensemble du projet et les propositions de loi de M. Camille Dreyfus, Laroche Jombert et Pierre Richer, concernant les pensions proportionnelles des officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'hygiène publique. La Chambre s'est arrêtée à l'article 3 qui avait été renvoyé à la commission.

LES FLANELLES DE COTON

L'article qui pour l'hiver aura assurément de la vogue, c'est le genre de Thizy et de Pont-Trambouze (Rhône). Il se fabrique sur ces places un article d'un goût et d'une beauté incontestables. Ce tissu, généralement employé pour chemises d'homme et très solide ; le traitement supérieur et une heureuse combinaison de nuances donnent à cet article pur coton un aspect qui lui permet de rivaliser avec les belles flanelles laine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président. La séance est ouverte à deux heures.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Althain, juge d'instruction, qui demande que les documents déposés jeudi sur la tribune de la Chambre par M. Millevoix soient communiqués au juge d'instruction.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux salaires ; 2^e les propositions de loi de M. Jacquemart Thellier de Melin, de M. Lemaître et de M. Chiché relatives à la saisie-arrêt des salaires ou appointements des ouvriers ou employés. L'urgence est déclarée.

Une exécution capitale à Versailles

Versailles, 28 juin. — Ce matin à six heures l'exécution de Dupuy, l'assassin des époux Combar, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, le 21 avril dernier, a eu lieu à Versailles.

Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire

Nancy, 28 juin. — Un militaire du 66^e de ligne, Gévy vient d'être frappé d'une balle à la tête sur le plateau de Malzeville, tandis que sa compagnie faisait la petite guerre.

Une famille assassinée en Italie

Rome, 28 juin. — On écrit de Siamon-Cacoforte, le 26, qu'une famille de six personnes a été assassinée dans leur demeure tous les membres de la famille Bastianoni-Prano, composée de père, de mère, de trois fils de 10 à 18 ans et d'une fille de 20 ans. Une cuisinière aussi avait été tuée tous ces crimes auraient été commis au moyen d'un marteau.

L'INFLAMMATION SPONTANÉE DES CHIFFONS GRAS

Les dangers d'incendie résultant de l'inflammation spontanée des chiffons gras sont bien connus, et l'on admet généralement que, dans ce cas, l'inflammation spontanée est causée par l'oxydation de la matière grasse. D'après cela, l'inflammation spontanée des chiffons imprégnés de matières grasses inoxydables, telles que les huiles minérales, ne serait pas admissible ou devrait, tout au moins, être attribuée à une autre cause que l'oxydation.

Des expériences précises ont été faites, dit-il, que les huiles de houille sont au contraire des agents servatifs, à cause de leur peu de tendance à l'oxydation. Les chiffons imbibés d'une huile végétale contenant seulement 20 pour 100 d'huile de houille ne s'enflamment plus à l'air. Il faudrait donc admettre que les huiles de houille et, par analogie, les huiles végétales s'oxydent. Des expériences que je vais rapporter ont eu pour but d'éclaircir cette question.

Il s'agit de l'inflammation spontanée ou pré-tendue telle d'un amas de déchets de filature de lin. J'ai reconnu que ces étoupes renfermaient bien une matière grasse dans des proportions très variables (de 4 à 24 pour 100) ; mais cette matière grasse étant constituée en majeure partie par de l'huile avec une proportion assez faible de matières minérales, j'ai été amené à rechercher l'influence sur l'oxydation des huiles végétales de la présence d'une huile non oxydable.

LE COMMERCE DIRECT

L'Indicateur général de l'Industrie et du Commerce (N^o 180), vient de paraître et de donner un aperçu de l'état du commerce français, et par nos agents diplomatiques et consulaires, les trois parties essentielles de l'Indicateur : 1^o les noms, adresses et professions de nos représentants établis dans toutes les parties du monde (recensement opéré en novembre et décembre 1892) ; 2^o les noms et adresses des principaux fabricants, producteurs, à l'étranger, des matières premières nécessaires à l'industrie ; 3^o les noms et adresses des principaux correspondants, établis sur tous les points du globe. M. Bianconi se propose d'ajouter, d'ajouter une quatrième partie, extrêmement importante, et qui concernera exclusivement les principaux exportateurs et importateurs de toutes les nations établis dans les centres de commerce les plus fréquentés du monde entier.

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS

La Chambre décide l'urgence et adopte sans débats les articles et l'ensemble du projet et les propositions de loi de M. Camille Dreyfus, Laroche Jombert et Pierre Richer, concernant les pensions proportionnelles des officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'hygiène publique. La Chambre s'est arrêtée à l'article 3 qui avait été renvoyé à la commission.

LES FLANELLES DE COTON

L'article qui pour l'hiver aura assurément de la vogue, c'est le genre de Thizy et de Pont-Trambouze (Rhône). Il se fabrique sur ces places un article d'un goût et d'une beauté incontestables. Ce tissu, généralement employé pour chemises d'homme et très solide ; le traitement supérieur et une heureuse combinaison de nuances donnent à cet article pur coton un aspect qui lui permet de rivaliser avec les belles flanelles laine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président. La séance est ouverte à deux heures.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux salaires ; 2^e les propositions de loi de M. Jacquemart Thellier de Melin, de M. Lemaître et de M. Chiché relatives à la saisie-arrêt des salaires ou appointements des ouvriers ou employés. L'urgence est déclarée.

Une exécution capitale à Versailles

Versailles, 28 juin. — Ce matin à six heures l'exécution de Dupuy, l'assassin des époux Combar, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, le 21 avril dernier, a eu lieu à Versailles.

Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire

Nancy, 28 juin. — Un militaire du 66^e de ligne, Gévy vient d'être frappé d'une balle à la tête sur le plateau de Malzeville, tandis que sa compagnie faisait la petite guerre.

Table of stock market data for Paris (BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN) and Lille (BOURSE DE LILLE DU 28 JUIN). Columns include Cours, Valeurs, Compt., Terme, and Cours précéd.

Table of stock market data for Lille (BOURSE DE LILLE DU 28 JUIN) with columns for Valeurs, Compt., Cours précéd., and Cours.

DERNIÈRE HEURE
Les nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL
CONVOCAZIONE DEI ELETTORI
Convocation des électeurs du Canton-Est de Roubaix
Paris, 28 juin. — Les électeurs du Canton-Est de Roubaix sont convoqués pour le 16 juillet prochain, afin d'élire un représentant au conseil d'arrondissement, l'élection de Cuisine, ayant été invalidée pour la troisième fois.

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS
L'HYGIÈNE PUBLIQUE
LES FLANELLES DE COTON
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES
Une exécution capitale à Versailles
Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire
Une famille assassinée en Italie

LE CRÉDIT FONCIER
L'INFLAMMATION SPONTANÉE DES CHIFFONS GRAS
LE COMMERCE DIRECT
LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS
L'HYGIÈNE PUBLIQUE
LES FLANELLES DE COTON
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES
Une exécution capitale à Versailles
Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire
Une famille assassinée en Italie

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES DES OFFICIERS
L'HYGIÈNE PUBLIQUE
LES FLANELLES DE COTON
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES
Une exécution capitale à Versailles
Un soldat frappé d'une balle à la tête pendant un exercice militaire
Une famille assassinée en Italie